Commune de PIGNANS

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 11 avril 2025

ARRÊTÉ N° 2025/157

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 10 avril 2025 de Madame MORA Laurence tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :
Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur un emplacement situé face au n° 126 Grande Rue afin de procéder au déménagement du local commercial « Laulie Zen », tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Pendant la durée des opérations, le stationnement sur la place concernée sera interdit et réservé exclusivement au véhicule nécessaire au déménagement. L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

Article 2 :
La présente permission de voirie est valable du jeudi 1er mai au samedi 10 mai 2025 inclus.

Article 3 :
Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 4:
La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :
Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 11 avril 2025

Le Maire,
Fernand BRUN

MAIRIE DE PIGNANS (VAR)